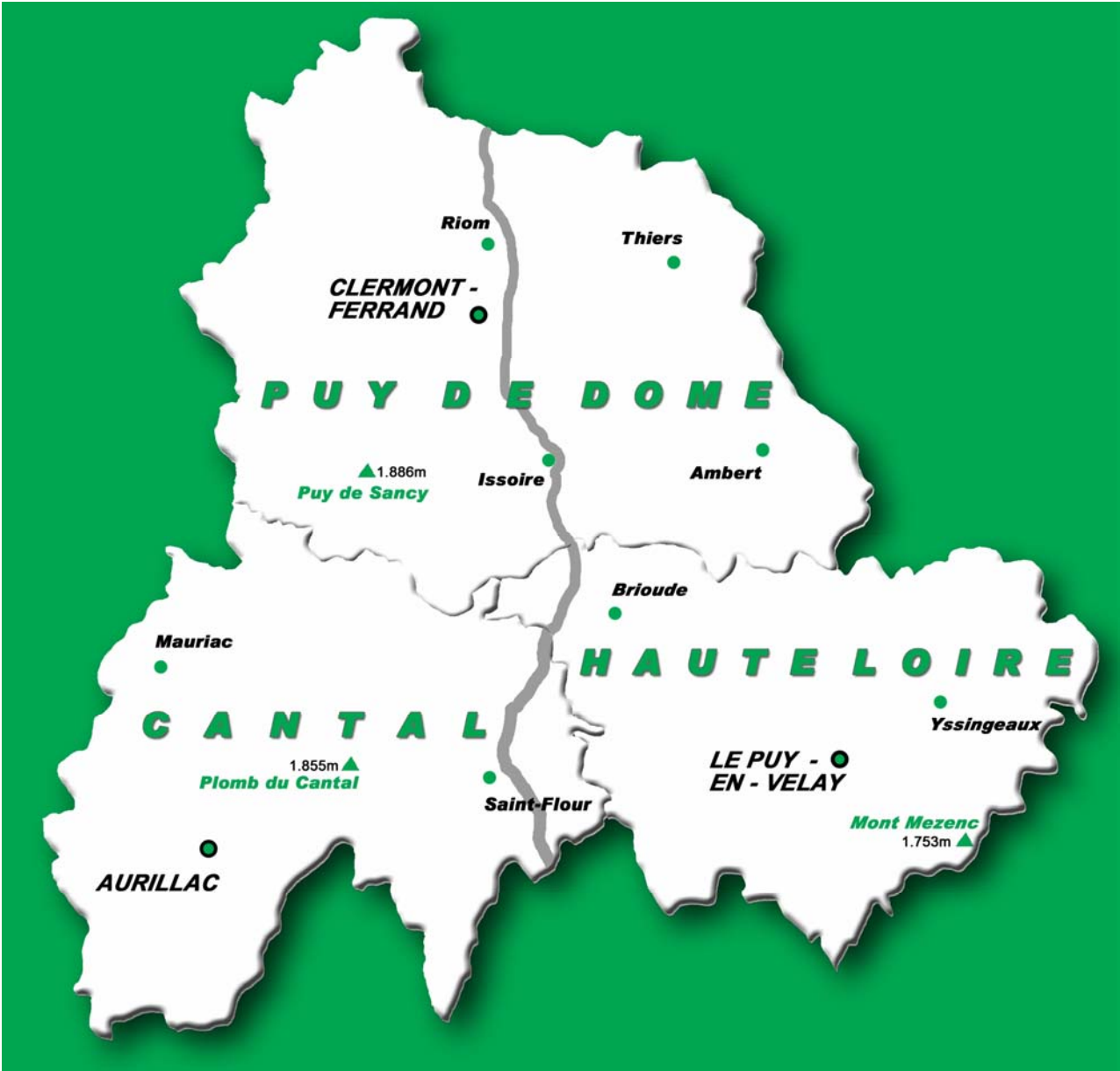


BULLETIN DU COMITE DE LA HAUTE AUVERGNE



Bulletin du Comité de la Haute-Auvergne

2004/2

Avant-propos (par Christian Gard) p. 3

Le développement régional et les nouvelles technologies

Cartographie des nouvelles technologies	p. 4
Les nouveaux métiers engendrés par les nouvelles technologies	p. 9
Les outils du développement local en Auvergne	p. 13
Réflexions sur l'avenir de la filière laitière dans le Cantal (par Philippe Vasseur, ancien ministre de l'agriculture)	p. 17

Vies de nos associations

Calendrier	p. 26
Hervé Tricot, reçu à l'Auvergne Business Club	p. 27

Vie culturelle (par Alexandre Puechvent)

Salon des antiquaires d'Aurillac (13, 14 et 15 août 2004)	p. 28
La Fondation du patrimoine	p. 29
Dons, mécénat et parrainage	p. 32

Avant propos

La Haute Auvergne n'est pas destinée à devenir une "réserve" de retraités revenant d'une vie de labeur à la capitale. Et quand bien même ! Cette clientèle est de qualité, soucieuse du patrimoine, elle fait le lien entre les jeunes et le pays. Mais le XXI^e siècle pourrait être une chance pour notre territoire.

L'industrie sollicite de plus en plus la recherche. C'est bien vers cet axe que le Cantal entend se tourner (création d'une filière universitaire de "bioinformatique" à Aurillac).

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont une aubaine extraordinaire pour développer de nouveaux métiers et faire vivre nos campagnes. Et le département du Cantal a su être à la page.

Les filières "lait" et "viande", quand bien même seraient-elles convalescentes, ont conservé leur potentiel, la race de Salers étant l'outil emblématique. Ce n'est qu'une question d'hommes et de prise de conscience.

L'idéal serait d'exploiter le potentiel de nos pays, mais l'essentiel est de le conserver pour le restituer dans l'avenir. Ce qui est en danger ? Peut-être nos sources qui ne coulent plus, parce que captées pour "industrialiser l'eau". Et nos voies ferrées, aujourd'hui délaissées, mais ces magnifiques ouvrages d'art méritent qu'on y porte une attention particulière, dans quelques dizaines d'années, ils seront le fer de lance d'une nouvelle politique de transport et d'aménagement du territoire.

Bonne chance la Haute Auvergne !

Christian Gard

Vive le haut débit !

Avoir un ordinateur et une prise de téléphone permet de se relier au monde pour s'informer et communiquer ; mais sans "haut débit" les performances se réduisent au simple e-mail (courrier électronique). Le haut débit permet d'être connecté 24 heures sur 24, de recevoir des documents très lourds en un temps très court, d'organiser des visioconférences, et de "surfer sur internet" c'est-à-dire d'aller chercher dans le monde entier virtuel des informations en un temps record. Le haut débit se sont des milliards d'informations qui viennent par le fil du téléphone (méthode dite "ADSL"), le câble de la télévision, les ondes hertziennes (méthode dite "Wifi"), voire par la prise de courant électrique. Le haut débit est une révolution, c'est aussi une nécessité ; dans l'article suivant (p. 9) nous tentons une réflexion sur les nouveaux métiers que vont créer ces nouvelles technologies (travail à domicile, etc.). Le département du Cantal s'est très tôt soucié de cette avancée technologique.

En 1998, le plan cyberc@ntal

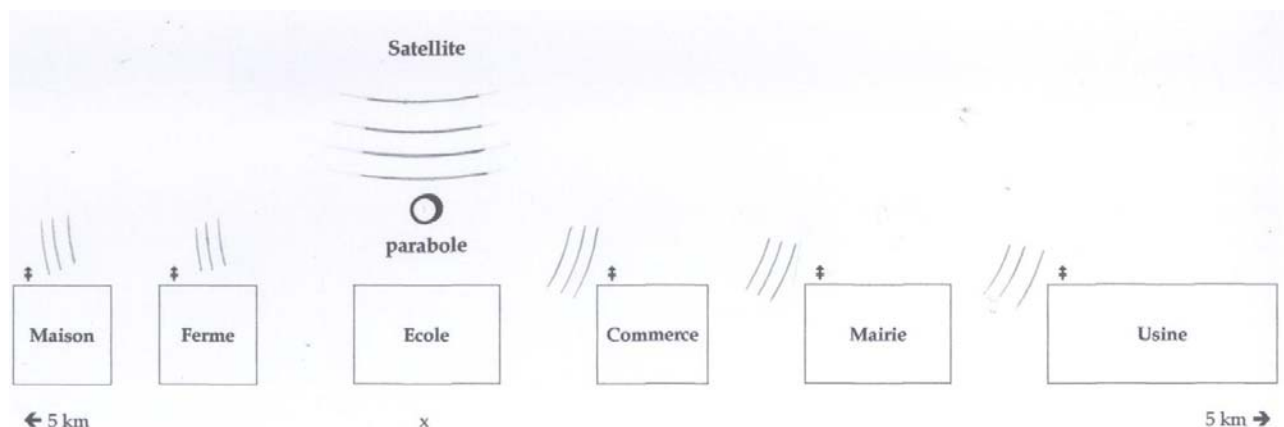
Ce plan consistait à équiper les sept collèges d'Aurillac, Saint-Flour et Mauriac par la méthode ADSL (par le fil du téléphone), et d'équiper les 14 autres collèges, éloignés des trois secteurs urbains, par une liaison satellite (avec une antenne parabolique). Le collège d'Allanche fut le premier à tenter l'expérience. L'appel d'offre conduisit à choisir la société Sagem.

Dans les locaux de ces 21 collèges, ont été créés des "centres de ressources" ouverts au public. Chacun peut prendre rendez-vous, être reçu par un animateur (généralement un emploi-jeune) et ainsi être brièvement formé à manier l'informatique et pouvoir communiquer aussi bien avec des administrations (déclaration d'impôts par voie informatique, caisses d'assurance sociale, ANPE) ou des correspondants privés (ses petits-enfants qui sont à l'autre bout du monde !). La participation financière était vraiment faible.

Ainsi, chaque canton offrait un lieu ouvert au public et bien encadré. Le label "*Espace public numérique*" (EPN), d'habitude décerné à un site ponctuel, était attribué pour la première fois à l'ensemble d'un département. Puis les ménages et les entreprises souhaitant s'équiper individuellement, il fallait penser à généraliser le haut débit dans chaque foyer.

Saint-Mamet passe à la vitesse supérieure

Le 15 septembre 2003, la parabole du collège de Saint-Mamet ne se contentait pas de conserver ses liaisons satellitaires pour son collège et son centre de ressources, mais arrosait toute la commune en retransmettant par voie hertzienne (méthode "Wifi") dans un rayon de 5 km à la ronde. Ainsi, étaient reliés à "internet" en haut débit, aussi bien des administrations locales (mairie, office du tourisme), que des entreprises (fromagerie 3A, société de saisie SMSI, l'agence du Crédit agricole, etc.), ou de simples particuliers (comme il ne fut prévu que 40 abonnés et que la demande fut forte, on dut refuser du monde !). Le problème majeur était de demander l'autorisation des fréquences que contrôlait l'armée (gendarmerie, missiles, etc.). Aujourd'hui, ces fréquences sont libres.



Le Cantal et France-Telecom

Cette expérience de Saint-Mamet était fort concluante, mais il restait à choisir un prestataire de service pour faire le service après-vente. L'appel d'offre conduisit à choisir France-Telecom qui n'intervenait pas comme opérateur public mais comme simple fournisseur. Etant donné qu'en cas de carence, les collectivités locales peuvent se substituer à l'opérateur public et être opérateur elles-mêmes, France-Telecom préféra reprendre la main et proposa au Cantal un très intéressant contrat dit "département innovant" par lequel France-Telecom s'engage à fournir le haut débit, via l'ADSL, à 75 % de la population (celle des agglomérations) d'ici la fin 2005. En contrepartie, le conseil général se contente de "communiquer" auprès de la population (entreprises, foyers, etc.). Reste à trouver une solution pour les 25 % de fermes et hameaux isolés (lire page suivante).

Demain, le haut débit pour tous ...

Le 7 avril 2004, Vincent Descoeur, président du conseil général du Cantal et Thierry Breton, président de France-Telecom, ont signé une convention "département innovant" par laquelle l'opérateur s'engage, pour fin 2005, à amener le haut débit chez 75 % des foyers cantaliens, par la simple prise de téléphone (principe ADSL). Il s'agit de tous les habitants résidant dans un village ou à proximité immédiate (environ 5 km). Ce sera réalisé dans les chefs-lieux de canton, dès la fin 2004. Comment les 25 % restant vont-ils recevoir le haut débit ? Quatre solutions seront proposées ...

80 signatures

Si 80 abonnés, éloignés d'un village mais demeurant dans un rayon de 5 km le demandent, France-Telecom s'engage à construire un relais ADSL pour eux (une pré inscription est possible sur le site <http://www.cg15.fr> puis cliquez sur "services et aides", puis "NTIC", puis "haut débit"). Cette solution est la plus simple et la moins coûteuse (aucun coût, ni installation spécifique à la charge de l'abonné, seul l'abonnement ordinaire mensuel à payer). Toutefois 80 abonnés intéressés par l'ADSL c'est déjà un village ! Ils font vraisemblablement partie des 75 % déjà fournis.

La parabole

Le petit hameau isolé peut choisir d'installer une parabole. Celle-ci recevra le haut débit par satellite, elle peut donc être installée en tout point du territoire. Tous les habitants situés à 5 km de la parabole pourront recevoir le haut débit via un câblage spécifique. Le coût de l'installation est de 3.000 € (pour la parabole) + le câblage (pour raccorder d'autres abonnés) ; le conseil général s'engage à financer 50 % de l'installation. L'abonnement mensuel auprès de France-Telecom sera alors l'abonnement "professionnel" (un peu plus cher que l'abonnement de base, 80 € au lieu de 25 €).

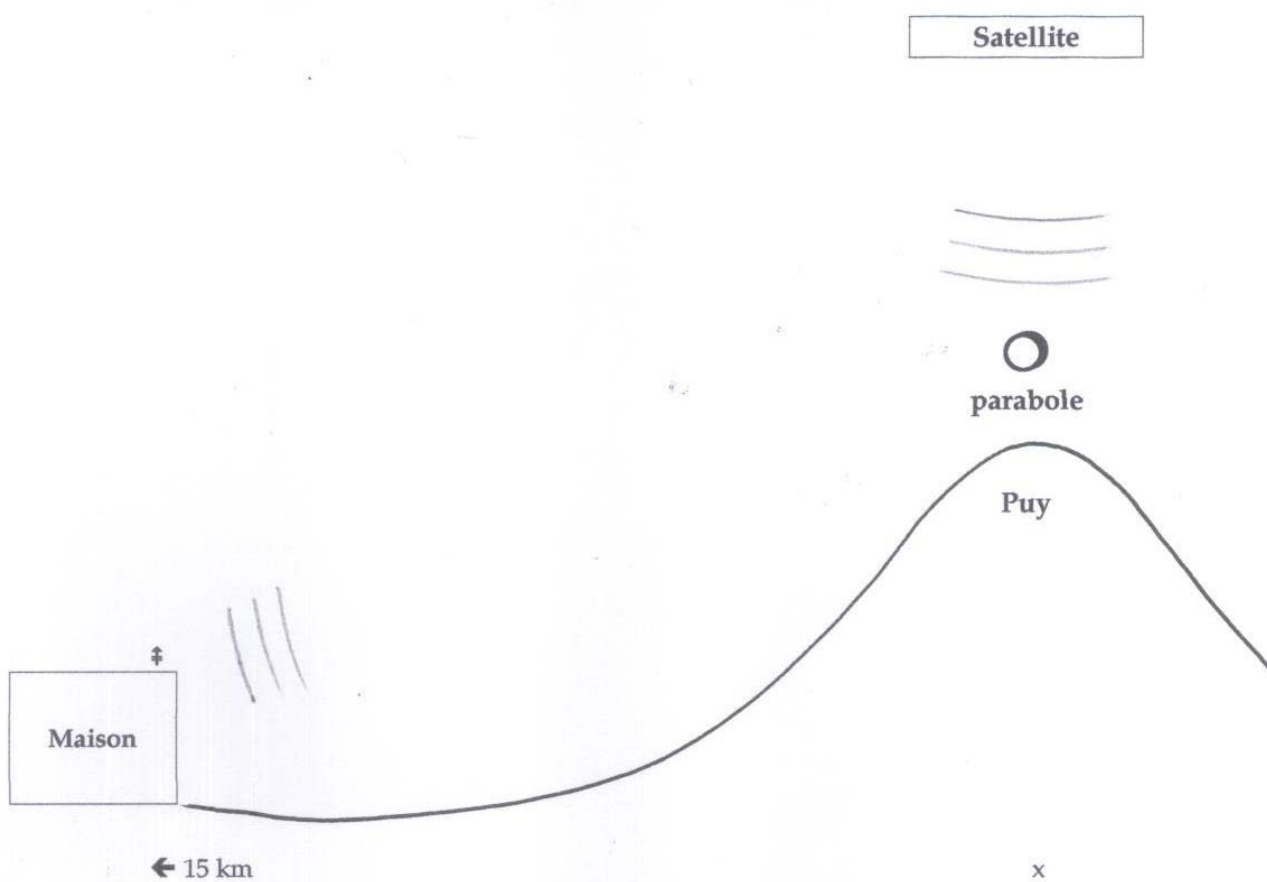
Le wifi

Une même parabole communique avec le satellite, mais les abonnés sont reliés à elle, non pas par un câble, mais par des ondes. Ainsi, vous pouvez pianoter sur votre ordinateur au bord de la piscine sans être relié par un fil. L'ordinateur doit se situer dans un rayon de 5 km de la parabole.

Le coût d'une telle installation est de 80.000 €, financée par l'Europe (25 %), l'Etat (40 %), la Région (15 %), le conseil général (20 %). Pour l'obtenir, il faut convaincre le conseil général de le mettre en place. Cela exige un véritable "projet de territoire" (zone d'activité, centre touristique, etc.).

Le wimax

C'est un projet qui n'est pas encore en service et qui ressemble aux procédés des téléphones mobiles. Il s'agit d'un super wifi qui porte à plus de 15 km à vol d'oiseau. La parabole, mise sur un sommet, coiffe tout un canton. Une telle solution dans nos pays à géographie accidentée pourrait être la solution de l'avenir.



LES DIFFERENTS TYPES D'ACCES À L'INTERNET

ACCES A L'INTERNET TECHNOLOGIES CLASSIQUES	Coût moyen mensuel estimé	Utilisation Messagerie	Utilisation Générale : « Surfer »	Utilisation Multimédia	Inconvénient majeur
Ordinateur Personnel et Réseau Téléphonique Commuté (RTC)	15 Euros	* * *	* *	*	Lent
Ordinateur Personnel et Accès Wifi / Satellite Infrastructure partagée	30 Euros + coût des équipements	* * * *	* * * *	* * *	Bande passante et Sécurité
Ordinateur Personnel et Accès ADSL limité 128 Kbps	15 Euros	* * * *	* * *	* *	Couverture ADSL limitée des territoires
Ordinateur Personnel et Accès ADSL limité 512 Kbps / 1024 Kbps	20 à 30 Euros	* * * *	* * * *	* * *	Couverture ADSL limitée des territoires
Ordinateur Personnel et Accès ADSL limité 2048 Kbps	30 à 50 Euros	* * * *	* * * * *	* * * *	Couverture ADSL limitée des territoires
Réseau câblé en fibres optiques et technologies complémentaires	30 à 90 Euros	* * * *	* * * * *	* * * * *	Câblage du territoire à développer
Téléphonie mobile	+ de 60 Euros	* * * *	* *	* * *	Ergonomie
ACCES A L'INTERNET TECHNOLOGIES ALTERNATIVES					
Ordinateur Personnel et Accès par courants porteurs via les réseaux électriques	30 Euros + coût des équipements	* * * *	* * * *	* * *	Bande passante et Sécurité
Ordinateur Personnel et Accès WiMax / Satellite Infrastructure partagée	30 Euros + coût des équipements	* * * *	* * * *	* * *	Fréquences à négocier avec l'ART*
PERSPECTIVES 2005 - 2010					
<p>Le croisement des technologies développées pour la téléphonie mobile, les médias (TV, radio) et l'informatique personnelle font que l'univers des NTIC sera en priorité lié aux politiques d'aménagement du territoire et au développement des usages.</p> <p>A cet effet, la loi sur l'économie numérique va sur le point de la couverture « haut débit » permettre aux territoires de combler le non engagement des câblo-opérateurs.</p> <p>L'objectif minimum pour demain passe par le développement de la téléphonie mobile de nouvelle génération et surtout de la fibre optique comme en Asie (Corée, Japon) où l'on parle de 10 à 100 Mbps !!!</p> <p>*ART : Autorité de Régulation des Télécoms.</p>					

Document réalisé en collaboration avec COMMUNOTIC Sarl, Juillet 2004

06 07 79 43 06 ; jmastier@communotic.com

Nouvelles technologies : nouveaux métiers

A l'occasion de la présentation de sa société, Jean-Michel ASTIER, fondateur de COMMUNOTIC et adjoint au maire de Saint-Vincent-de-Salers a souhaité organiser un débat sur le thème des nouveaux métiers en Massif Central liés au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Ce débat n'a pas vocation à présenter des schémas précis mais surtout à lancer des pistes de réflexion et d'interpeller les acteurs publics et privés afin de prévoir en amont les transformations à venir de la société.

Préambule

La situation de l'emploi en France : il existe deux mondes, les agglomérations et les zones rurales.

Le constat actuel montre que l'emploi est de plus en plus lié à un modèle de société et qu'aujourd'hui les citoyens sont en train de mesurer qu'avec l'avènement de la mondialisation et les mesures sociales des dernières années la différence ne se fait pas uniquement sur les revenus mais sur les conditions de travail et l'environnement extraprofessionnel. C'est ainsi que plus de 2,8 millions de citadins choisiraient de partir vivre et travailler en zone rurale s'ils en avaient la possibilité.

Aujourd'hui, la société de l'information transforme la société ; quel en sera l'impact sur l'emploi de ce début de troisième millénaire ? Jean-Michel Astier est convaincu que la tendance va s'accélérer et que les régions vont se mobiliser pour développer l'accueil des populations et l'activité économique en zone rurale. Quel intérêt pour une famille de dépenser 20 à 40 % de plus en ville qu'en zone rurale quand les collectivités locales et territoriales mettent les moyens pour proposer l'ensemble des services aux citoyens ?

Et pour le Massif Central, quels nouveaux métiers pourront se développer avec les NTIC ?

Le débat reposant sur des échanges libres entre les participants a permis de balayer les différents domaines où chacun a pu exprimer son point de vue et préciser parfois les rôles de chacun en matière de politique de l'emploi.

Le secteur public

Le rôle de l'Etat en la matière est important tant par la définition des postes que par ses responsabilités en terme de redéploiement de ressources et de réorganisation initiée par la décentralisation de l'Etat et la mise en place de l'administration électronique. Les NTIC sont donc incontournables et apportent une meilleure qualité de travail et de partage de l'information dans le secteur public.

Aujourd'hui, l'appel à des contractuels est chose courante et le développement des postes de chargés de mission tend à apporter la souplesse et la maîtrise des coûts que demande la rigueur budgétaire actuelle des administrations et des collectivités locales. Hormis les métiers nécessitant des volumes d'échanges de données importants, comme les SIG (Système d'Information Géographique), la majorité des échanges sont possibles quels que soient les lieux de réalisation et de traitement, ainsi les collectivités territoriales qui ont déjà intégré les NTIC dans leurs politiques de développement local commencent à en mesurer l'impact.

Concernant les petites collectivités, l'échelle de l'intercommunalité s'impose comme le premier niveau de mutualisation adéquat. La notion de maison de service public peut permettre de regrouper différents métiers de service aux citoyens. Par l'exemple paradoxal de la réforme de La Poste où l'une des pistes, partagée par beaucoup de communes rurales, est de voir s'associer ce métier aux collectivités locales, ces dernières étant déjà financièrement sollicitées dans la gestion des agences postales. Pourquoi ne pas formaliser la fonction d'écrivain public que réalisent déjà de nombreux employés de La Poste en période de déclaration d'impôts par exemple. D'un autre côté, certaines critiques s'élèvent en indiquant que La Poste n'est déjà pas capable de réaliser correctement sa mission alors pourquoi lui proposer d'évoluer vers d'autres métiers de service public et quels seraient les moyens mis en place pour former tout ces personnels aux NTIC.

Le débat a l'avantage de rester ouvert : l'on se rend compte que les mentalités et l'analyse des situations locales ne peuvent être occultées et qu'une solution unique serait déjà la source de mécontentements.

Autre partie du secteur public : l'enseignement. Même si ce secteur n'est pas structuré autour des NTIC, il n'en reste pas moins vrai que le Massif Central peut se démarquer et capitaliser, à l'image des DOM TOM. Ces territoires oubliés de l'époque des documents transmis par avion ou bateau et l'enseignement à distance est une opportunité extraordinaire pour maintenir les populations sur place. De plus, l'exemple de la création d'une filière universitaire et technologique en Bioinformatique dès la rentrée 2004 à Aurillac est la preuve que la décentralisation associée aux NTIC est bien une chance à saisir pour les zones rurales sans pour cela être déconnecté du monde.

Le secteur de la médecine est lui aussi demandeur de NTIC : la possibilité de réaliser un dossier médical en ligne suscite pourtant bien des doutes ; certains des participants y voient uniquement un moyen de contrôle pour le patient comme pour les médecins, les autres voyant plutôt un outil réel de suivi médical permettant des diagnostics structurés quelque soit le praticien, ce qui avec la mobilité des populations n'est pas sans intérêt. Autre sujet, celui du portage des médicaments par des organismes spécialisés comme cela existe pour les repas des personnes dépendantes ; le médecin saisit l'ordonnance et la transmet par messagerie électronique directement au pharmacien lequel n'a plus qu'à préparer la collecte.

Le secteur privé

Concernant le secteur privé, les entreprises ont toutes aujourd'hui la nécessité d'utiliser les NTIC principalement pour réduire leurs coûts et communiquer. Cela s'applique donc en priorité aux secteurs concurrentiels. En matière de nouveaux métiers, nous pouvons évoquer les professions libérales comme les architectes, les graphistes et webmestres (concepteurs de sites Internet). Avec les appareils photos numériques, les téléphones et ordinateurs portables, de nombreux pigistes et journalistes travaillent également de façon totalement autonome, certains vont même jusqu'à réaliser leurs interviews et émissions depuis leur domicile. Sur le même principe, le télétravail est l'un des modes de travail en plein développement, il s'accompagne souvent d'une activité liée au tourisme saisonnier.

Pour en revenir aux consultants indépendants, nombre d'entre eux réalisent des missions dans les domaines juridiques et financiers pour réadapter les documents liés aux conditions de vente des PME-PMI, par exemple, en 2004, les nouvelles règles de facturations intracommunautaires. Ce

besoin est connu en Massif Central, et trop souvent ces fonctions sont externalisées vers d'autres territoires alors que cela peut être développé localement.

Les emplois liés au tourisme sont également directement impactés par le développement des NTIC. Par exemple, depuis 1998, date de la mise en ligne de l'information, les gîtes de la commune Saint-Vincent-de-Salers sont occupés à plus de 50 % par des personnes ayant pris contact via Internet. La majorité des professionnels du secteur utilise les NTIC pour la promotion et la gestion de l'offre ; les développements engendrés représentent une grande partie de l'activité des webmestres situés en zones touristiques.

Dernier point, et non des moindres, abordé durant ce débat, l'agriculture n'est pas en reste puisque désormais il est possible de trouver et publier en ligne des informations relatives à son activité : déclarations en ligne et prise d'informations. A titre d'exemple, un rapport de l'INRA publié en mai 2004 : « Représentation cartographique d'activités d'élevage : exemple de l'élevage bovin laitier pour la production de fromages d'AOC dans le Massif Central », a été présenté aux populations pour montrer combien, là aussi, la technologie favorise le partage et la diffusion des connaissances. L'activité économique ne peut donc se passer de ces outils, à la fois pour les besoins de gestion (finances, ressources humaines, etc.) ainsi que dans la stratégie commerciale, les entreprises du Massif Central semblent se structurer de plus en plus en ce sens.

En conclusion, les participants ont été remerciés pour ce premier débat en Vallée du Mars autour des NTIC et rendez-vous est pris pour poursuivre cette démarche en d'autres lieux du Massif Central. Jean-Michel Astier interviendra à l'Université d'été d'Hourtin 2004 pour participer à un débat le lundi 25 Août 2004 sur le thème : « Comment entretenir la flamme du service public dans les communes ? ». Nous attendons avec impatience les conclusions.

* * *

Les outils du développement local en Auvergne

Le 4 juin dernier, à Clermont-Ferrand, à l'initiative du MEDEF-Auvergne et de l'association *Auvergne Business Club* (AABC), les présidents Hugues-Arnaud Meyer et Pierre Andrieu accueillèrent M. Louis Giscard d'Estaing, député du Puy-de-Dôme, M. Philippe Delivet, conseiller technique auprès du cabinet du ministre de l'industrie et M. Xavier-Marie Garcette, directeur de la Caisse des dépôts et consignation (CDC).

Hugues-Arnaud Meyer présentait son organisation patronale qui couvre quatre départements (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme), puis il fit un exposé de la situation économique :

- les 35 heures sont un handicap majeur pour les PME-PMI, elles ont joué un rôle psychologique important dans les délocalisations ;
- l'enclavement est souvent un faux problème. Une petite société qui demeure dans un lieu isolé y trouve souvent son compte (proche des matières premières ; chasse aux subventions ; voire une relation affective avec la région ce qui peut favoriser son image de marque) ;
- les entreprises auvergnates peuvent faire valoir trois atouts importants : la relation au territoire, les services et la recherche et l'innovation.

a – La relation au territoire : elle donne un image de marque "d'authenticité" et de qualité, l'Auvergne doit donc se battre pour des labels tels les "appellations d'origine contrôlée" (AOC). Les produits industriels doivent aussi porter l'indication géographique de leur société ; par exemple les couteaux de Thiers ou les pastilles Vichy ; mais si les couteaux Laguiole sont fabriqués en Chine et la Salers à Puteaux cela n'a pas de sens !

b – Les services : il convient de développer une relation industrie/service. En effet, l'Auvergne n'est pas prête à une culture "tout service", par exemple, un restaurant ouvert à Issoire ou Saint-Flour après 22 heures sera sous l'enseigne d'une restauration rapide américaine.

c – La culture et l'innovation : l'intelligence et l'innovation ne font pas défaut dans les territoires, au contraire la qualité de vie y est propice. En revanche, il convient d'améliorer les rapports entre les chercheurs et les entreprises ; les premiers doivent comprendre à quoi sert une entreprise, les seconds doivent intégrer les aléas de la recherche.

Louis Giscard d'Estaing, député du Puy-de-Dôme, fit un brillant exposé.

Social : En ce qui concerne les "35 heures", M. Giscard d'Estaing est membre de la commission parlementaire chargée d'évaluer les conséquences de cette loi. Mme Martine Aubry y a reconnu que cette loi n'avait aucun effet cumulatif dans le temps et que les créations d'emploi consécutives à la réduction du temps de travail ne sont perceptibles qu'au moment de leur mise en place. Mais notre député est septique sur la possibilité de revenir sur un dispositif négocié dans les entreprises. Toutefois des aménagements peuvent être faits (exonération des charges salariales sur les heures supplémentaires).

Aménagement du territoire : la gestion de cette politique fut confiée, au cours des années, à différents ministères (intérieur, environnement, réforme administrative ou équipement) ; ceci explique le manque de continuité. Dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions (d'une durée de six ans, soit 2000-2006) il convient d'associer les collectivités locales à la politique de l'Etat. Les crédits les plus élevés sont au profit des grands travaux routiers ou ferroviaires (Louis Giscard d'Estaing n'a pas manqué de souligner la carence de la voie ferrée).

Téléphonie mobile : aucun des trois opérateurs n'accepte de faire "antenne commune" avec ses concurrents. L'Etat a dû affecter 40 M€ à ce plan de partage d'antenne relais (alors que le routage se faisant déjà pour les abonnés étrangers !). Quant à la défense des produits à forte connotation régionale, les deux problèmes soulignés sont le lieu de fabrication (la délocalisation ne peut alors être envisagée) et la contrefaçon.

Répondant à une question de Bernard Coulon sur la Datar et l'Agence française des investissements internationaux (AFII), M. Giscard d'Estaing a souligné la trop grande diversité d'interlocuteurs pour les étrangers (postes d'expansion économique dans les ambassades, bureaux de l'AFII, bureaux de certaines régions et bureaux de certaines grandes villes, etc.).

Dans le cadre de l'exposé de M. Delivet sur l'aménagement du territoire, M. Giscard d'Estaing a annoncé qu'il demanderait une analyse à l'Assemblée nationale sur les coûts de l'intercommunalité ; en effet, la création de communautés de communes devrait engendrer une optimisation des dépenses, or c'est bien souvent un nouvel impôt qui s'ajoute.

Répondant à une question d'Hugues-Arnaud Meyer, le député faisait remarquer que la Pologne, juste avant d'intégrer l'Union européenne, avait totalement réorganisé ses collectivités locales de façon à contourner les plafonds (80 % du PIB, etc.) et autres effets de seuil, et ainsi bénéficier des plus larges subventions européennes.

Xavier-Marie Garcette fit un très intéressant exposé sur l'évolution des missions de la Caisse des dépôts et consignations. Créée en 1816 pour éviter que l'Etat ne ruine les petits épargnants, sous le sceau de la "foi publique", l'institution deviendra la banque des collectivités locales. Aujourd'hui sa mission est d'être un acteur important dans le capital-risque régional.

Paris soutient Aurillac

A l'initiative de Francis Quiers, vice-président du Comité de la Haute-Auvergne et vice-président de l'Auvergne Business Club, ces deux associations ont écrit une lettre au Comité d'expansion économique du Cantal. L'initiative des "Ambassadeurs du Cantal" venait de naître, et les expatriés à Paris tenaient à montrer qu'ils étaient (et sont toujours) soucieux de participer au développement de leur région d'origine.

Paris, le 10 décembre 2002

Monsieur le Directeur,

"Ambassadeurs du Cantal". Nous sommes heureux de cette initiative. Vous demandez dans votre fiche contact des propositions, projets... Nous avons pensé qu'il pouvait être commode pour vous de trouver une première réponse conjointe de nos deux associations.

Disposer de liaisons "haut débit" paraît pour notre département d'un grand intérêt et il convient d'en sensibiliser les autorités politiques du Cantal. A l'initiative de Pierre Andrieu, président de l'Auvergne Business Club, une rencontre entre MM. Coussain et Descoeur d'une part et M. J-M. Billaut d'autre part a déjà eu lieu. Nous espérons que des suites positives permettront de poursuivre dans cette voie.

Dans le cadre de la stratégie de réseaux évoqués au Forum des entreprises cantaliennes le 6 novembre 2002, où il a surtout été évoqué l'implantation d'entreprises, nous pensons qu'il serait utile de dresser un répertoire des cafés, brasseries, restaurants parisiens détenus par des cantaliens et habituels prescripteurs de produits du secteur agroalimentaire du Cantal. Ce fichier, communiqué aux artisans et producteur locaux, servirait pour leurs opérations de promotion, marketing, etc.

Plus largement, on pourrait envisager de constituer un fichier des personnes habitant Paris (idem pour Lyon, Bordeaux et Marseille) et ayant des liens avec le Cantal (originaires, propriétaires de résidences secondaires, touristes y ayant séjourné...). La construction d'un tel fichier avait été entreprise il y a quelques années par le Comité d'Expansion avec l'aide des mairies. A notre connaissance aucune utilisation n'en a été faite ; on pouvait pourtant en imaginer de multiples.

La constitution d'un centre d'excellence autour du biopôle d'Aurillac, associant enseignement supérieur, enseignement professionnel, recherches, développement, laboratoires d'analyses et entreprises de production, devrait à notre sens être poursuivie, élargie et clairement affichée, notamment dans la perspective d'activités à implanter ou à développer à Aurillac.

Utilisant les atouts (environnement sain, durée de vie supérieure à la moyenne nationale...) et les caractéristiques démographiques propres au Cantal (âge moyen élevé) une politique visant à attirer les personnes âgées mériterait d'être étudiée, associant les établissements publics et privés, la création de maisons de retraites, de soins pour personnes dépendantes, incluant l'enseignement de personnel soignant et aide-soignant et susceptible d'utiliser et retenir au pays une main d'œuvre jeune et féminine.

Espérant que ces quelques idées retiendront votre attention et prêts à en discuter plus en détail, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Comité de la Haute-Auvergne

L'Auvergne Business Club

L'avenir de la filière laitière dans le Cantal

Nous publions ci-après le rapport de Philippe Vasseur, ancien ministre de l'agriculture (1995-1997), journaliste et président de société financière. Pour faciliter la lecture aux non-initiés nous nous sommes permis quelques modifications de forme (explication des sigles, etc.).

Le 12 mai 2004

A la demande de MM. Alain Rigolet, préfet, Vincent Descoeur, président du Conseil général et Louis-François Fontant, président de la Chambre d'agriculture, j'ai accepté de mener une mission de réflexion sur l'avenir de la filière laitière dans le Cantal. Les nombreux entretiens que j'ai eus avec les acteurs, concernés directement ou indirectement par ce dossier, m'ont confirmé la persistance d'une grande hétérogénéité de points de vue. Mais ils m'ont aussi permis d'entrevoir des voies pouvant s'avérer convergentes, à condition que l'intérêt général l'emporte sur toute autre considération.

Animé par le souhait d'être utile plus que par le souci d'apparaître agréable (tant mieux si les deux peuvent se rejoindre), je ne prétends évidemment pas délivrer « une » vérité. Mais peut-être un regard extérieur, porté en toute indépendance, contribuera-t-il au dépassement de clivages et de tensions qui ne peuvent qu'aggraver une situation lourdement pénalisante pour le département. Même s'ils ne peuvent assurément tout attendre d'eux seuls, ce sont d'abord les Cantaliens qui ont en mains les clés principales de leur avenir. Il n'est pas certain que tous aient encore mesuré l'ampleur des bouleversements et des mutations que vivent, en ce début de vingt-et-unième siècle, notre agriculture en général et la filière laitière en particulier. Ne pas saisir les opportunités qui se présentent aujourd'hui ferait courir un risque fortement préjudiciable au Cantal.

Le contexte et le conflit 3A - Centre-Lait

Le marché français des produits laitiers - proche de la stagnation depuis quelques années - va se trouver confronté à de nouvelles évolutions en raison de l'élargissement de l'Union Européenne et

de la réforme de la politique agricole commune. La baisse tendancielle du prix du lait n'étant que partiellement compensée, les revenus des producteurs en seront affectés. La mise en pratique du découplage des aides pourrait en outre aboutir à l'abandon de l'activité laitière par certains éleveurs. Cependant, la baisse des prix devrait être plus sensible dans les régions orientées vers les produits industriels (comme l'Ouest) que dans celles qui sont davantage spécialisées dans les productions fromagères sous sigles de qualité. Dans ces conditions, le Cantal possède des atouts. Mais ceux-ci s'avèrent mal exploités. La filière laitière cantalienne souffre d'une carence d'organisation. Son secteur coopératif est émietté. La politique de qualité est globalement insuffisante. Les problèmes de personnes semblent bloquer des solutions qui sont pourtant évidentes.

A cet égard, le conflit survenu entre 3A et *Centre-Lait* a profondément perturbé la filière cantalienne et lui a probablement fait prendre du retard dans son indispensable évolution. Pour autant, il serait trop facile de focaliser sur ce seul affrontement la responsabilité des difficultés vécues dans le département. S'il constitue incontestablement une circonstance aggravante, il n'en est pas la cause unique. Les contacts en cours laissent entrevoir une possibilité de sortie de ce conflit. La conjonction de divers éléments peut y être favorable, à condition que chacun y mette du sien. S'il restait des « va-t-en guerre », il faudrait vite les neutraliser, de quelque côté qu'ils soient. L'issue peut et doit être honorable pour tous : le passé ne peut être surmonté que s'il n'y a ni vainqueurs ni vaincus. Il faut prendre acte et admettre que 3A désire conserver une participation majoritaire, un rôle-clé dans *LFO*. Parallèlement, il serait judicieux de privilégier un schéma assurant la participation d'une pluralité d'intervenants. Des changements sont prévisibles à court terme. Quelle que soit la solution (et elle devra, cette fois, être durable), elle n'aplanira pas tous les problèmes de la filière laitière cantalienne. Autrement dit : rien ne peut être réglé sans *LFO*, mais tout ne peut pas être réglé avec - seulement - *LFO*.

Une valorisation insuffisante

L'une des chances du Cantal est la présence sur son territoire de plusieurs appellations d'origine contrôlée (AOC) fromagères, dont une porte son nom. Malheureusement le département n'exploite pas cette chance autant qu'il le pourrait. Parmi les AOC présentes sur son territoire (NB : salers,

cantal, bleu d'Auvergne, saint-nectaire et fourme d'Ambert), celle qui porte son nom, le cantal, compte pour 60% des volumes. A lui seul le cantal représente 17% des AOC fromagères de France.

Cette abondance de production nuit à l'image du fromage, peu lisible en raison d'une diversité excessive : l'*Institut national des appellations d'origine* (INAO) souligne que le cantal peut se décliner en 18 présentations différentes ! Le danger dans un tel cas, c'est que le produit de moins bonne qualité tire l'ensemble de la gamme vers le bas. Il faut reconnaître que l'on trouve de tout sous l'appellation « cantal ». L'importance du volume proposé au consommateur conduit à vendre le cantal trop bon marché. Personne dans la filière n'y trouve véritablement son compte, à commencer par le producteur de lait. Dans bon nombre d'AOC, le prix du lait est valorisé. Ainsi l'INAO a-t-il relevé qu'en 2002 le prix du lait payé au producteur était supérieur à la moyenne nationale : de 90% pour le beaufort, de 35% pour le reblochon et de 30% pour le comté. Ce n'est pas le cas pour le cantal qui ne bénéficie d'aucune valorisation du prix du lait. Au contraire, le lait est totalement banalisé, la production laitière ouvrant droit à l'appellation excède largement les besoins de la transformation. Le producteur sait rarement à quoi sert son lait, s'il est destiné ou non à un fromage AOC et à quelle AOC il va servir, les zones AOC d'Auvergne se chevauchant. Si le succès d'une AOC se mesure au prix payé au producteur, force est de conclure que le cantal est déficient.

D'une façon générale, en dépit de quelques exceptions remarquables, les AOC d'Auvergne n'ont pas, dans leur ensemble, réussi aussi bien qu'elles l'auraient pu. Une insuffisante organisation n'a pas permis de préparer et d'assurer les mutations nécessaires. Dans un contexte général où des questions se posent pour toutes les AOC (voir notamment les projets concernant le vin) une révision touchant le cantal, voire tous les fromages d'Auvergne, s'avère non seulement nécessaire mais encore semble, à terme plus ou moins rapproché, inéluctable.

Reconquérir l'AOC

La redéfinition des objectifs et des moyens de l'AOC cantal est une priorité. L'AOC étant un patrimoine collectif, il est souhaitable que sa valorisation fédère le plus grand nombre possible de

ceux qui en sont les acteurs. Le prix du lait servant à le fabriquer ne peut être rehaussé que si le prix de vente du cantal lui-même, est augmenté, ce qui implique que le produit soit d'une qualité unanimement reconnue et que sa typicité l'assimile à un terroir. Il faut donc sortir de la banalisation et jouer la différenciation, ce qui suppose l'acceptation des contraintes inhérentes à un tel positionnement. Or, il n'y a pas de consensus sur ce point mais au contraire une opposition radicale - exprimée plus ou moins ouvertement - entre les partisans du quasi statu quo (hostiles à de véritables modifications de la situation actuelle de l'AOC) et les adeptes d'un bouleversement qui inclurait une restriction de la zone AOC, voire de la race des vaches laitières.

En tenant compte de tous les avis exprimés sur le sujet et des tendances de la consommation, il me semble que la redéfinition de l'AOC cantal pourrait se concevoir à partir des principes suivants...

1 - Trier les laits : seuls ceux de meilleure qualité devraient servir à fabriquer le cantal AOC. Par conséquent ce lait devrait bénéficier d'une valorisation (prix) supérieure à la moyenne. Cette contrainte qualitative permettrait aussi de maîtriser une prolifération des volumes sans lien avec la demande, ce qui ne peut que tirer les prix vers le bas.

2 - Privilégier le lait cru pour la fabrication du cantal AOC. Si - malgré tout - le choix était fait de maintenir la coexistence du lait cru et du « thermisé », la mention « lait cru » devrait être mise en avant. Néanmoins l'AOC gagnerait en lisibilité en s'appuyant sur le seul lait cru.

3 - Maintenir en l'état la zone AOC cantal. Une réflexion pourrait cependant être engagée sur le chevauchement, de zones des différentes AOC d'Auvergne. Il n'est pas question de les proscrire mais de s'interroger sur leur éventuelle limitation (par exemple un territoire pourrait être concerné que par deux zones AOC). Cette question n'est pas prioritaire mais ne peut être passée sous silence.

4 - Définir les conditions d'élevage. Il n'est pas envisageable d'introduire quelque changement que ce soit dans les races animales utilisées aujourd'hui dans la production laitière cantalienne. Tout au plus pourrait-on éventuellement réserver l'AOC aux animaux nés et élevés dans la zone. En revanche, l'alimentation animale devrait privilégier l'herbe. Le sujet est controversé. Mais qu'il s'agisse d'instaurer le « tout herbe » ou de se replier sur une « forte prédominance de l'herbe dans la ration de base », on ne pourra pas faire l'économie d'un choix rigoureux. Si le « tout herbe » n'était pas retenu comme règle commune, ceux qui y procèdent devraient au moins avoir droit à une appellation spéciale, type « grand cru » ou « grand herbage ».

5 - Allonger la durée d'affinage. Si une AOC est porteuse de tradition, certains ne manquent pas de rappeler qu'à l'origine le cantal était un fromage de garde. Le « coeur de cible » de l'AOC est donc, dans ces conditions, l'entre-deux.

Ces principes devraient permettre de déboucher sur un compromis acceptable, entre les extrêmes, afin de rendre à l'AOC son rôle pivot dans la valorisation des productions cantaliennes. Trois remarques méritent d'y être ajoutées ...

a - D'abord, un tel projet doit être considéré comme évolutif, c'est à dire que sa mise en oeuvre ne peut être que progressive. Même si les décisions doivent être prises dans l'immédiat, une période transitoire sera nécessaire pour permettre les adaptations nécessaires au redressement de l'AOC. L'INAO sait parfaitement gérer de telles périodes.

b - Ensuite, si ce qui se rapporte au fromage cantal peut être différent pour le saint-Nectaire ou la fourme d'Ambert, il n'en reste pas moins que le devenir de l'AOC cantal ne peut être dissocié du problème global des AOC d'Auvergne, ne serait-ce (mais pas uniquement pour cela) qu'en raison des chevauchements de zones. C'est donc toute l'Auvergne qui doit se retrouver dans une politique d'AOC fromagères, en permettant de viser une segmentation du marché, de différencier, de typer les divers produits faisant l'objet d'une appellation.

c - Enfin, la réorientation envisagée suppose que le "cantal jeune / croûte fine" soit progressivement sorti de l'AOC. Il évoluerait donc, à terme, vers un autre nom ou un autre produit. D'une façon

plus générale, il est clair que la revalorisation de l'AOC doit s'accompagner du renforcement d'autres débouchés pour la filière laitière du Cantal.

Diversifier les débouchés

Le cantal jeune pourrait être appelé à s'inscrire dans une autre gamme que l'AOC. Il peut évoluer vers une indication géographique simple (style « tome d'Auvergne ») ou vers une production sous marque (type « montagne ») recherchant un public plus vaste de consommateur. Un autre débouché laitier - complémentaire de la fabrication de fromage - pourrait être recherché en concrétisant le projet interconsulaire cantalien de développement du « lait de montagne ». Actuellement, sous cette dénomination, du lait est commercialisé par la principale enseigne française de la grande distribution (Carrefour). Il est possible (mais il faudra le vérifier par une étude de marché) que la demande existe pour développer cette production, en offrant ainsi un « bonus » aux éleveurs laitiers. Il faut veiller à s'assurer les débouchés correspondants en contractualisant avec la grande distribution. La mise en oeuvre d'une filière « lait de montagne » impliquerait alors que plusieurs entreprises s'associent pour un tel projet et qu'une usine existante soit reconvertie à cette fin (plutôt que d'en créer une de toutes pièces).

Globalement ces réorientations devraient pouvoir profiter de concours publics. Des crédits ministériels ont été prévus pour la restructuration de la filière laitière et la contribution de l'ONILAIT pourrait être requise pour soutenir la réforme et accompagner la période de transition.

Redéfinir l'organisation interprofessionnelle

Sans remettre en cause les mérites de l'organisation interprofessionnelle des fromages d'Auvergne, il semble souhaitable de la faire évoluer afin d'y faire participer le plus d'intervenants possible, d'en clarifier les missions et d'en renforcer les interventions. A la base, les syndicats d'AOC doivent pleinement jouer leur rôle, le plus large possible, y compris en veillant au respect d'une discipline de production. Chaque syndicat doit évidemment travailler à la valorisation de son AOC. Mais s'il est indispensable de bien différencier les AOC fromagères les unes par rapport aux autres, il convient également de traiter certains problèmes à un niveau plus général. C'est la fonction de

l'Association des fromages d'Auvergne (AFA) qui réunit les syndicats d'AOC et oeuvre notamment à la promotion globale des produits. Le *Comité interprofessionnel des fromages (CIF)* a des spécificités qui lui sont propres. Il serait sans doute plus clair d'avoir une même organisation (type syndicat) pour toutes les AOC.

Par ailleurs, l'AFA pourrait évoluer afin que soit créé un organisme interprofessionnel renforcé, quel que soit le nom qui lui serait donné : « Comité régional des fromages d'Auvergne », « Confédération des fromages d'Auvergne » ou autre. Les syndicats d'AOC se retrouveraient, bien entendu, dans cet organisme qui reprendrait les missions de l'AFA et en assumerait d'autres, étant tout à la fois structure politique et administrative, centre de recherche, pôle technique, outil de conseil et de contrôle de qualité et, évidemment, vecteur de promotion. Cet organisme pourrait aussi - sauf si les syndicats d'AOC préféraient tenir ce rôle eux-mêmes - une structure d'information et de concertation commerciales, à la fois observatoire et instance de concertation, dont le but serait de veiller à éviter des distorsions - quantitatives et qualitatives - entre l'offre et la demande. Une telle organisation ne peut être efficace que si tous les professionnels - sans exclusive - y sont fortement impliqués.

Rationaliser la collecte

La filière laitière cantalienne souffre d'une dispersion de la collecte, particulièrement pénalisante en zone montagneuse. Par exemple, dans un village où il reste sept producteurs de lait, passent cinq camions de ramassage. Le simple bon sens conduit à préconiser une mise en commun des collectes de lait permettant, notamment, d'abaisser les coûts de ramassage.

Optimiser l'outil de transformation

Les usines et ateliers de transformation laitière sont divers dans la zone AOC. Certains sont modernes, d'autres vieillissants, voire obsolètes et nécessitent des investissements. Par ailleurs, il y a une « surcapacité » qui ne peut être résorbée qu'en faisant tourner les outils à plein régime, ce qui implique un élargissement des débouchés (évoqués plus haut). Là encore une meilleure concertation est indispensable, en particulier pour les petits outils dont la survie est souhaitable, ne

serait-ce qu'au titre de l'aménagement du territoire et de l'image de d'AOC. Il est clair que les « petits outils » doivent s'entendre et que c'est davantage par la concertation que par une concurrence sauvage qu'il est possible d'espérer une place pour tout le monde.

Maîtriser l'évolution agricole

L'évolution du tissu agricole cantalien mérite d'être envisagée sans tabou ni démagogie. Il est évident que tout doit être mis en oeuvre pour conserver dans le département le nombre le plus élevé possible d'exploitations. La dynamique de l'installation des jeunes est à cet égard une donnée forte du Cantal. De même, la logique AOC, permettant de valoriser le lait en liaison avec le territoire, contribue au maintien des populations dans les zones fragiles. Pour autant, il convient de réfléchir avant de répéter avec force des slogans bien connus, tels que : « *plus une exploitation ne doit disparaître !* » ou « *une installation pour chaque départ !* ». Ou alors, il faudrait que les jeunes agriculteurs s'engagent à ne pas augmenter, leur vie durant, les dimensions des exploitations sur lesquelles ils s'installent. Le bilan du passé fait cruellement ressortir le décalage entre l'illusion des discours et la réalité des faits : il ne reste plus aujourd'hui que 38 % des exploitations laitières que comptait le département il y a vingt cinq ans. Dans le même temps, la livraison moyenne par producteur a été multipliée par trois (tout en n'atteignant qu'un peu plus de 60 % de la moyenne nationale). Pour que le prochain quart de siècle ne ressemble pas, quantitativement, au précédent, le Cantal ne doit pas s'enfermer dans un blocage verbal inopérant mais préférer une politique d'adaptation réaliste et maîtrisée de son outil agricole, assurant la pérennité et la viabilité d'un maximum d'exploitations.

Promouvoir une image et des produits

La remise en ordre de la filière cantalienne doit être relayée par un effort accru de communication. Il faut investir dans une véritable politique commerciale comportant un plan de promotion spécifique pour l'AOC cantal. Le cantal est principalement acheté par une clientèle dont l'âge moyen est assez élevé, dans une aire géographique limitée. Il lui est donc nécessaire d'élargir sa zone de diffusion et de rajeunir sa population consommatrice. L'action de promotion et de communication, marquant un nouveau *départ*, peut permettre de purger le passé, y compris en rebondissant sur des « événements » récents dont toutes les conséquences ne sont pas encore

connues. A cet égard, tous les intervenants et responsables de la filière laitière ont intérêt à se montrer solidaire du Cantal dans son ensemble et de ne rien faire ou dire qui puisse nuire à son image ou accroître l'effet d'impacts négatifs à l'extérieur. Le maniement du boomerang réserve parfois de mauvaises surprises. Dans toute période difficile, les préoccupations particulières ne doivent détourner personne de l'intérêt général.

Conclusion

Cette dernière considération conduit à la conclusion de cette réflexion sur l'avenir de la filière laitière dans le Cantal. Même si le contexte général peut engendrer quelques inquiétudes pour les activités laitières en France, des opportunités existent pour le département. Les conditions de la réussite dépendent, pour une bonne part, de l'attitude des Cantaliens eux-mêmes et de leur aptitude à s'intéresser davantage au futur qu'au passé. Pourront-ils, sauront-ils surmonter les rancœurs et dépasser les querelles de personnes ? C'est la première clé du développement de la filière laitière au bénéfice de tous, d'amont en aval. A chacun, dès lors, de prendre ses responsabilités. Au tenue de cette mission, suis-je naïf et excessivement optimiste en croyant que le moment de la prise de conscience et de la volonté collective d'aller de l'avant est venu ? La réponse appartient aux Cantaliens. Un projet est nécessaire. Les bases m'en paraissent claires. Il est possible d'établir et d'appliquer un tel projet dans le respect de tous, des uns et des autres, de définir des objectifs, de s'accorder sur des moyens, de mettre en oeuvre immédiatement des mesures concrètes.

Des évolutions, des adaptations, voire dans certains cas des restructurations sont inéluctables. Elles se feront soit de façon brutale, sous la pression, subie passivement des événements, soit de façon concertée et organisée, en fonction d'un projet, ce qui serait évidemment préférable. Je le répète : la réponse appartient aux Cantaliens. Il faut savoir saisir sa chance, même quand on croit, à tort ou à raison, que ce n'est pas la dernière.

Philippe Vasseur

Calendrier

La Font-Sainte, le vendredi 6 août 2004

La Paroisse Cantalienne de l'Ile-de-France se réunit à la Font-Sainte (près de Cheylade) pour sa traditionnelle rencontre d'été. La journée sera présidée par Mgr René Séjourné, évêque de Saint-Flour. L'aumônier de la paroisse, le Père Jean Chabaud, célébrera son jubilé d'or (50 ans de sacerdoce). Messe à 11:00, apéritif suivi d'un repas servi sous structure à 12:30, réunion de prières à 16:30 (participation au repas : 25 € ; pour les moins de 10 ans : 12 €). Inscriptions auprès de ...

Paroisse cantalienne, 30 cité des Fleurs, 75017 Paris

M. et Mme Maurice Lizet à Riom-ès-Montagnes au 04.71.78.13.12

Président Daniel Lerouge au 06.80.03.91.07

Trésorier André Rouyer au 06.81.44.04.70

Paris, le 28 septembre 2004

L'Auvergne Business Club reçoit André Merlin, originaire de Pléaux, président directeur général du "Réseau de transport d'électricité" (ou EDF-Transport), pour parler de la libéralisation du marché de l'énergie.

Paris, le 26 octobre 2004

L'Auvergne Business Club reçoit Alain Sauret, originaire de Saint-Flour, président directeur général du cabinet Barthélémy et Associés, pour parler de la réforme de la retraite.

Aurillac, du 29 octobre au 4 décembre 2004

Brigitte Lépine, directrice du musée d'art et d'archéologie d'Aurillac, en partenariat avec le musée de la Haute-Auvergne à St-Flour, organise une très importante exposition. Evocation de la richesse archéologique du département : tumuli, sites préhistoriques, sites fortifiés, évolution de l'archéologie dans le Cantal.

Hervé Tricot à l'*Auvergne Business Club*

Le 22 juin dernier, dans les salons de l'Interallié, les Auvergnats recevaient leur compatriote Hervé Tricot. Originaire d'Aurillac, il revendique ses racines sans complexe. Il venait parler de sa vie professionnelle, trente années passées dans le groupe aujourd'hui nommé *Vinci*, à sillonner le monde (les Emirats Arabes Unis, les Etats-Unis et la Belgique notamment).

Vinci est le premier groupe mondial de bâtiments et travaux publics (BTP), mais quel sens faut-il donner à une telle place, se demande-t-il modestement ? En effet, le groupe *Vinci* réunit plus de 2.000 marques ; chaque chantier (250.000 par an) est à lui seul une petite entreprise (72.000 € en moyenne). Un client, c'est une petite commune, un simple usagé de parking ou d'autoroute...

La réponse est que ce métier est un métier d'homme : pas d'investissement, pas de stock de marchandise, pas d'usine ni de processus industriel ... mais un savoir-faire qui se partage en équipe. C'est pourquoi Hervé Tricot parle de "*féodalisme éclairé*" ; la réussite tient à la confiance réciproque, d'un chef, de ses hommes et de ses partenaires (clients, actionnaires, etc.). Des participants notaient que les deux grands du BTP, *Vinci* et son confrère *Eiffage* (qui construit le viaduc de Millau) ont des noms et des logos presque inconnus du grand public, contrairement à *Bouygues*, dont le nom s'affiche avec ostentation, mais qui, empêtré dans un management vieillissant, renonce à de grands projets telle la ligne TGV Perpignan-Figueras.

Notre invité rappelait qu'un jour, un autre compatriote, Marcel Matière lui avait tendu sa carte de visite ; il en fut enthousiasmé : point de titre épatant (PDG, etc.) mais simplement la mention "*entrepreneur*". Chez *Vinci*, on a le devoir d'entreprendre, on peut aussi se tromper mais dans la transparence. D'autres participants notaient la bonne tenue du titre *Vinci* (alors que dans certaines opérations de concessions, le premier dividende peut n'être prévu que dans un délai de vingt ans).

Hervé Tricot soulignait avec fierté la mission de service public que rendait son entreprise (partenariat avec l'Etat ou les collectivités locales, concessions, etc.). Il sut nous faire partager l'enthousiasme de l'entrepreneur, le sérieux d'un homme de savoir-faire, et nous inspirer la confiance du partenaire.

FB

14^e salon des antiquaires

5^e brocante

Le rendez-vous annuel des amateurs d'art réunira cette année une quarantaine d'antiquaires à la Halle de Lescudilliers. Myriam Desclaux, expert près la Cour d'appel de Riom, soutenue par les autorités locales nous offre un salon dont le mot d'ordre pourrait être "la qualité dans la convivialité". A côté, une brocante réunira une quarantaine d'exposants. Mme Delclaux se tiendra à la disposition de tous ceux qui souhaitent avoir un avis sur l'origine, l'histoire ou la valeur d'un objet.

Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 août 2004

Halle de Lescudilliers et Parc de la Fraternité à Aurillac (Cantal)

De 10 heures à 19 heures

Entrée : 3,50 € (gratuit pour les moins de 15 ans)

Commissaire de l'exposition : Myriam Delclaux, 2 place d'Aurinques, 15000 Aurillac

Les amateurs pourront aussi découvrir une collection de canivets des XVII^e et XVIII^e siècles. Il s'agit d'œuvres sur parchemin exécutées à l'aide d'un petit canif (ou canivet) qui servait à évider texte et image. La technique exigeait une dextérité remarquable. Ces œuvres proviennent généralement de couvents de femmes et sont à thèmes religieux.

Le salon rendra hommage au peintre François Mielvaque, originaire de Brive-la-Gaillarde (Corrèze) et décédé en février dernier.

La Fondation du Patrimoine

Vernaculaire, vous dites ? Oui, vernaculaire ! Jusqu'ici seul le "*monumental*" avait les faveurs des mécènes et des exonérations fiscales, mais si Versailles et le Mont-Saint-Michel sont la vitrine de la France, ce sont bien nos burons de montagnes, nos lavoirs de villages, nos pigeonniers et autres moulins ou bergeries qui lui donnent une âme. C'est cette âme que la Fondation du Patrimoine voudrait sauvegarder. Le patrimoine vernaculaire c'est 400.000 édifices non protégés par le classement "*Monument historique*", et pourtant ce patrimoine de proximité c'est avant tout l'histoire des gens, notre histoire. La fondation a établi des partenariats avec "*Les maisons paysannes de France*", etc.



Les ressources de la Fondation sont vos cotisations annuelles (20 €), les subventions des conseils généraux (car les travaux faits sur le patrimoine portant le label de la fondation encourage les métiers d'art), le mécénat d'entreprise (en Auvergne, la Compagnie Michelin fut un des principaux fondateurs), et l'Etat concède une part des successions vacantes.

Les missions de la fondation sont multiples. Notons qu'il est un excellent observatoire du patrimoine vernaculaire et notamment des zones rurales. Dès lors, on peut compter que dans les années à venir, un inventaire précis puisse être fait, ce qui permettrait des actions rapides pour la sauvegarde de certains édifices en danger (du fait de l'usage des temps ou des vols et destructions). Par exemple, avoir recensé les 250 pigeonniers de Limagne devrait permettre la mise en valeur de cette région.

Les particuliers : la Fondation du Patrimoine est le seul organisme habilité par le ministère des finances à octroyer un label ouvrant droit à déduction fiscale pour la restauration du patrimoine non protégé (non classé Monument historique, ni inscrit à l'inventaire supplémentaire). La souplesse de cette labellisation est remarquable et devrait intéresser nombre de nos compatriotes (voir page suivante).

Les associations : la fondation apporte son concours aux associations (ex : sauvegarde d'un four banal d'un petit village, etc.). Elle peut réunir le financement nécessaire (subvention ou souscription publique), apporter une assistante technique et aider à la promotion des projets.

François Jalenques, délégué de la Région Auvergne

Amaury du Fayet de la Tour, chargé de mission

26 rue du Docteur-Nivet, 63000 Clermont-Ferrand

téléphone & télécopie : 04.73.32.99.80

delegation-auvergne@fondation-patrimoine.com

www.fondation-patrimoine.com

Cotisation annuelle 20 €

Les collectivités locales : partout en France, les élus ont compris que le patrimoine n'était pas comme certains bijoux de famille qu'on garde au coffre ne sachant qu'en faire, mais qu'il engendrait une dynamique économique, tant auprès des tiers du fait de la vogue des loisirs culturels, qu'au sein des villages du fait de l'identité culturelle et donc du lien social qu'il engendre. La fondation apporte son concours tant pour sauver le patrimoine que pour développer les métiers d'art dont le savoir-faire risque de se perdre.

Les entreprises : les nouvelles dispositions du mécénat d'entreprise (voir p. 32) sont très intéressantes. La fondation encourage les entreprises à tenter l'aventure, elles peuvent en tirer une belle image de marque, mais elle peut, par l'implication directe des salariés (choix des projets, journée culturelle autour du projet...) être un vecteur fédérateur dans l'entreprise (enterrons la stupide mode du saut à l'élastique pour fédérer les salariés !).

Alexandre Puechvent

Vous êtes peut-être labellisable ?

Qui ?	Vous êtes un propriétaire privé (personne physique, association ou Société civile immobilière ou société en nom commerciale ...).
Quoi ?	Votre bien, habitable ou non, est "caractéristique" du patrimoine de proximité (vieille ferme, four à pain, etc.), mais surtout il est visible de la voie publique.
Pourquoi ?	Vous avez prévu de réaliser des travaux sur l'extérieur du bâtiment : toitures (couvertures et charpentes), façades, huisseries ... Vous faites faire des devis par les entreprises de votre choix.
A qui ?	Vous prenez contact avec le délégué de votre département, il vous fera parvenir un dossier (que vous pouvez aussi télécharger sur le net).
L'ABF	Le dossier est transmis à l'architecte des bâtiments de France (ABF) qui étudie votre dossier et donne son avis (délai : 1 mois).
Feu vert	Quand l'ABF a donné un avis favorable, vos travaux peuvent commencer.
Obligations ?	Il n'existe aucune obligation telle l'ouverture au public. On vous demandera peut-être d'apposer le petit logo de la fondation (ce qui est un peu un "must").
Banco ?	La fondation vous verse une subvention de 1 % du montant de vos travaux, lesquels sont déductibles des impôts dans la proportion de 50 %.
Super-banco ?	Certains biens, particulièrement intéressants, obtiennent d'être subventionnés à concurrence de 20 % du montant des travaux. Dans ce cas, les travaux sont déductibles des impôts dans la proportion de 100 %.

Mécénat, dons et parrainage

Les dons : consentis par les particuliers aux associations à but non lucratif ouvrent droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à concurrence de 60 % des sommes versées (dans la limite de 20 % du revenu imposable du donateur. Si les dons excèdent cette limite, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes).

Le parrainage : appelé aussi "*sponsoring*" est une opération commerciale (publicité ou relation publique) par laquelle une entreprise entend promouvoir son image de marque dans le cadre de manifestations à caractère philanthropique, sportif, culturel ... Les dépenses engagées doivent être en rapport avec l'avantage attendu (sans qu'il y ait une obligation de résultat !), ces dépenses sont donc engagées dans l'intérêt de l'entreprise, et sont donc déductibles du résultat annuel taxé à l'impôt sur les sociétés. Les sommes n'échappent pas à la TVA. Exemple : parrainage d'un véhicule lors d'un rallye ou d'un bateau à voile lors d'un "tour du monde".

Le mécénat : est un don fait par une entreprise à une association ou une fondation sans but lucratif. Un don est "gratuit" c'est-à-dire que l'entreprise n'en retire pas une contrepartie directe, les sommes échappent donc à la TVA. Les sommes ne sont pas déduites du bénéfice annuel (imposable à l'impôt sur les sociétés) mais directement déduites de l'impôt lui-même dans la proportion de 60 % des sommes versées (plafonnées à 0,5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise). Si l'association ou la fondation bénéficiaire des dons ne doivent en aucun cas rendre un service commercial en contrepartie (car ce ne serait plus un don), l'entreprise peut en revanche "communiquer" sur sa générosité. Ainsi, le rapport annuel de Vinci fait part à ses actionnaires de son "engagement citoyen" en montrant des photos de la galerie des glaces du château de Versailles, en cours de restauration et financée par cette entreprise de BTP pour 10 millions d'euros.

Demande de dons ou de mécénat

Notre compatriote du Puy-de-Dôme, Dominique Valentin (06.86.46.49.46), réalise une pièce au Théâtre du "Petit Hébertot". Elle sollicite le mécénat d'entreprise pour la Compagnie de la Marge, 9 rue Grenier St-Lazare à Paris (valentin.dominique@online.fr). Une représentation de "Allô, Céleste" (une comédie sur la futilité de la vie) pourra être organisée pour les mécènes (soirée de gala, comité d'entreprise, etc.).

COMITE DE LA HAUTE-AUVERGNE

Conseil d'administration

Présidents : Jean Gandilhon Gens d'Armes (de 1963 à 1972)
Jean Teissède (de 1972 à 1990)
Jean Peythieu (de 1991 à 2002)
Christian Gard (depuis 2002)

Vice-présidents : Eugène Chambon
Marcel Martin
Jean-Louis Gandilhon Gens d'Armes
Francis Quiers

Secrétaire général : Frédéric Maynier

Trésorier : François Sevestre

Administrateurs :

Bruno d'Aligny	Directeur dans un groupe d'assurance
Auguste Boissonnade	Directeur de sociétés
Bruno Chavialle	Cadre de direction
François Collette	Cadre de direction
Alain Delcamp	Directeur de la communication au Sénat
Jérôme Delcamp	Commissaire priseur
Louis Forestier	Doyen de faculté
Robert Four	Editeur de tapisserie d'art
Jacques Laroque	Président de syndicat
Guy Lescure	Avocat fiscaliste
Michel Magot	Directeur à Saint-Gobain
Jean-Claude Magrin	Président de l'Aurillacoise
Jean Mathieu	Président de la Fédération des amicales du Cantal
Jean Peythieu	Président de sociétés
Jean-Pierre Pomier	Avocat général honoraire
Bernard Robert	Directeur honoraire à la Banque de France
Aurore de Saulieu	Membre de cabinet ministériel
Jean-François Serre	Chef de mission ministérielle
Marcel Tribier	Expert près la Cour d'appel de Paris
Pierre Vermeuouze	Déontologue (banque)
Roger Vidal	Président de "La Veillée d'Auvergne et du Massif Central"

COMITE DE LA HAUTE-AUVERGNE

Association régie par la Loi de 1901

Fondée en 1963

Siège social : 10 rue Monge, 75005 Paris

Cotisations à l'association

Sociétaires : 23 euros + 9 euros d'abonnement, soit : 32 euros

Bienfaiteurs : à partir de 31 euros + 9 euros d'abonnement, soit : 40 euros

Adresse postale : 10 rue Monge, 75005 Paris

Téléphone et télécopie : 01.40.46.99.10

Courriel : comite.haute-auvergne@wanadoo.fr

Bulletin du Comité de la Haute-Auvergne

Publication trimestrielle : ISSN 0247 1450

Commission paritaire en cours

Responsable de la publication : Christian Gard

Abonnement annuel : 9 euros

Imprimerie Moderne (USHA) à Aurillac (Cantal)

137 avenue de Conthe, BP 337, 15003 Aurillac Cedex ; 04 71 63 44 60